

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 26 mars 2024

Nombre de Membres : Afférents : 8 Présents : 6__ Qui ont pris part au vote : 5__

A l'unanimité__ Pour : 5__ Contre : 0__ Abstention : 0__

Le conseil ayant été convoqué l'an 2024, le 20 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERNANDES Violette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 01 mars 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte et sur le site Internet de la Mairie le 01 mars 2024.

Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le conseil municipal a été de nouveau convoqué :

L'an 2024, le 26 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERNANDES Violette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21 mars 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte et sur le site Internet de la Mairie le 21 mars 2024.

Le Conseil peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Présents : Mmes Violette FERNANDES, Maire, Ingrid YENK ; MM : Nicolas MILLET, Nicolas ANCLIN, Guy LACOUDRE, Paul DELUGE,

Excusé(s) ayant donné procuration :

Absents : Sandra TORASSO et Alain PLANCHON

A été nommé(e) secrétaire : Nicolas MILLET

2024_0005– APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Entendu la présentation faite par Mme Violette FERNANDES Maire, et hors de la présence de celle-ci, M. Nicolas MILLET, 1^{er} adjoint, soumet au vote le compte administratif 2023 dressé par Madame le Maire et dont les résultats sont identiques au compte de gestion 2023 dressé par Madame la Trésorière du SGC de Saint-Amand-Montrond. Après s'être fait présenter les différents documents budgétaires de l'exercice 2023 et après avoir entendu le compte administratif 2023 qui s'établit ainsi : Budget commune – 22500 – Exercice 2023 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés de 2022		117 351,26 €	20 465,22 €		20 465,22 €	117 351,26 €
Opérations de l'exercice	183 970,04 €	173 107,60 €	71 445,03 €	84 401,31 €	255 415,07 €	257 508,91 €
TOTAUX	183 970,04 €	290 458,86 €	91 910,25 €	84 401,31 €	275 880,29 €	374 860,17 €
RESULTATS DE CLOTURE		106 488,82 €	7 508,94 €			98 979,88 €
Reste à réaliser à reporter en N+1			9 203,04 €	5 597,00 €	9 203,04 €	5 597,00 €
TOTAUX CUMULES	- €	106 488,82 €	3 606,04 €		9 203,04 €	104 576,88 €
RESULTATS DEFINITIFS		106 488,82 €	11 114,98 €			95 373,84 €

Le Conseil Municipal pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum. Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés et hors de la présence de Madame le Maire Violette FERNANDES, le conseil municipal décide d'approuver le compte administratif 2023 du budget principal établi par Madame le Maire tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme :

En mairie, le 26/03/2024

Le Maire

Violette FERNANDES



Le Secrétaire de Séance
Nicolas MILLET